



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 26

Votants : 29

Séance du 30 Novembre 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. GONZALES – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. J. TERRACOL à Mme F. SEMONSUT – Mme M. CHARASSE à M. JM. BOUREL – M. P. COLAS à M. C. DUMONT

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – M. CHARASSE, Conseillères Déléguées, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Franck GONZALES, Conseiller Communautaire.

N° 2

OBJET :

ASSURANCE

**CONTRAT
DOMMAGES AUX
BIENS MOBILIERS
ET IMMOBILIERS**

**AUTORISATION
SIGNATURE
MARCHE
N°17W_106**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

12 DEC. 2017

Publiée ou notifiée le :

12 DEC. 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu l'appel d'offres lancé pour la souscription d'un contrat d'assurance de dommages aux biens mobiliers et immobiliers des bâtiments loués ou appartenant à Vichy Communauté,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2017 qui a décidé d'attribuer le marché « souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers » au groupement Gras Savoye/Groupama, sur la base des critères énoncés au règlement intérieur, à savoir :

- Couverture du contrat proposé et modalités d'exécution de la prestation, appréciées notamment au vu des annexes techniques remises, de la nature des garanties proposées, des montants d'indemnisation, des franchises (50%),
 - Prix des prestations (montant de la prime) (25 %),
- Disponibilité du candidat et capacité à gérer les sinistres et délais de règlement (15%),
- Lisibilité du contrat (10 %),

pour un montant de cotisation annuelle prévisionnel de 81 963.61 euros TTC, et une durée d'un an ferme à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction chaque année, sans pouvoir excéder une durée de 4 années.

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché d'assurance selon les modalités rappelées ci-avant, avec le groupement courtier assureur GRAS SAVOYE/GROUPAMA pour un montant annuel prévisionnel s'élevant à 81 963.61 € TTC,
- d'autoriser M. le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer le marché attribué par la CAO,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- donne mandat au président ou conseiller délégué pour signer le marché référencé n° 17W_106 et tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 30 novembre 2017.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ASSURANCE - CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET
IMMOBILIERS - AUTORISATION SIGNATURE MARCHE N° 17W-106

.....
Date de décision: 30/11/2017

Date de réception de l'accusé 12/12/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30NOV2017_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171130-30NOV2017_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20171130-30NOV2017_2-DE-1-1_1.pdf)